

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 778

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 5

I. – À l’alinéa 161, substituer à la référence :

« Le IV »,

la référence :

« Les III et IV ».

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 520 à 522.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir la version adoptée par l’Assemblée nationale.